

Procès-verbal de la 257<sup>e</sup> assemblée ordinaire du comité exécutif du Cégep régional de Lanaudière tenue le mardi 12 novembre 2019, à 16 h 30 sous la présidence de Mme Hélène Bailleu, directrice générale.

Sont présents :

Mesdames	Nancy Lapointe Caroline Otis Diane Raymond
Messieurs	Yves Mc Nicoll Sylvain Riendeau

Absence motivée :

Monsieur Benoît Valiquette

Participent également à l'assemblée :

Mesdames Esther Fournier, directrice des ressources financières et de la formation continue

Monsieur Marc Cardinal, directeur des ressources matérielles et des technologies de l'information

Absente :

Madame Nadia Grondin, directrice des ressources humaines, des communications et des affaires corporatives

Agit comme secrétaire de l'assemblée :

Madame Elianne Duchesne



**Vérification du quorum et ouverture de l'assemblée :**

La présidente d'assemblée constate le quorum et déclare l'assemblée ouverte.

**257.1 Adoption de l'ordre du jour :**

*Sur proposition de M. Sylvain Riendeau, dûment appuyée par Mme Nancy Lapointe,*

CERL-191112-01

« *Il est résolu d'adopter l'ordre du jour suivant :*

- 257.1 Adoption de l'ordre du jour*
- 257.2 Adoption du procès-verbal de la 254<sup>e</sup> assemblée du comité exécutif*
- 257.3 Adoption du procès-verbal de la 255<sup>e</sup> assemblée du comité exécutif*
- 257.4 Adoption du procès-verbal de la 256<sup>e</sup> assemblée du comité exécutif*
- 257.5 Suite(s) aux procès-verbaux*
- 257.6 Budget d'investissement 2019-2020*
  - a) Maintien d'actifs du parc immobilier – Révisé*
  - b) Renouvellement du parc mobilier (MAOB) - Révisé*
- 257.7 Résultats de l'audit externe et rapport financier annuel 2018-2019*
- 257.8 Affectation du solde de fonds à des projets particuliers*
- 257.9 Création et ouverture d'un poste de coordination aux opérations pour le CCTT-INÉDI*
- 257.10 Informations*
- 257.11 Divers*
- 257.12 Levée de l'assemblée »*

Adoptée à l'unanimité.

**257.2 Adoption du procès-verbal de la 254<sup>e</sup> assemblée du comité exécutif :**

*Sur proposition de Mme Diane Raymond, dûment appuyée par Mme Nancy Lapointe,*

CERL-191112-02

« *Il est résolu d'adopter le procès-verbal de la 254<sup>e</sup> assemblée ordinaire du comité exécutif qui s'est tenue le 17 septembre 2019. »*

Adoptée à l'unanimité.

**257.3 Adoption du procès-verbal de la 255<sup>e</sup> assemblée du comité exécutif :**

*Sur proposition de M. Yves Mc Nicoll, dûment appuyée par M. Sylvain Riendeau,*

CERL-191112-03

« *Il est résolu d'adopter le procès-verbal de la 248<sup>e</sup> assemblée extraordinaire du comité exécutif qui s'est tenue le 3 octobre 2019. »*

Adoptée à l'unanimité.

**257.4 Adoption du procès-verbal de la 256<sup>e</sup> assemblée du comité exécutif :**

*Sur proposition de Mme Caroline Otis, dûment appuyée par M. Yves Mc Nicoll,*

CERL-191112-04

*« Il est résolu d'adopter le procès-verbal de la 256<sup>e</sup> assemblée extraordinaire du comité exécutif qui s'est tenue le 7 octobre 2019. »*

Adoptée à l'unanimité.

**257.5 Suivi(s) aux procès-verbaux :**

L'intégration de la nouvelle directrice adjointe aux ressources humaines au collège constituant de L'Assomption se déroule bien. L'entrée en fonction de la direction adjointe au développement et aux partenariats interordres s'est fait le 28 octobre dernier après l'entrée en fonction du projet spécifique d'agent de soutien administratif classe 1. Cette nouvelle collaboration jumelée au conseiller à la recherche et au développement institutionnel s'avère très profitable. Le poste de direction adjointe aux études au collège constituant de Joliette est toujours vacant, c'est pourquoi il a été demandé à la firme LGA recrutement d'assister les ressources humaines dans ce dossier de recrutement. L'entrée en fonction des deux directions adjointes aux études à Terrebonne et à l'Assomption s'est faite en octobre et leur intégration se déroule bien. L'agente d'administration à la direction des ressources matérielles et des technologies de l'information est arrivée également en poste.

**257.6 Budget d'investissement 2019-2020 :**

a) Maintien d'actifs du parc immobilier

En avril dernier, le conseil d'administration a adopté provisoirement le projet de budget du maintien d'actifs du parc immobilier du fonds des investissements 2019-2020 du Cégep régional de Lanaudière, de telle sorte que la direction des ressources matérielles puisse engager et réaliser un certain nombre de travaux au début de l'exercice financier 2019-2020.

L'allocation provisoire présentée en avril dernier était de 4 616 600 \$ sur la base de l'allocation 2018-2019. À cette allocation s'ajoute un montant de 275 500 \$ confirmé par le MEES le 12 décembre 2018 portant ainsi l'allocation totale pour 2018-2019 à 4 892 100 \$. L'allocation 2019-2020 est maintenant connue. Elle représente 5 074 000 \$.

La liste des travaux ci-jointe tient compte de l'allocation confirmée pour 2019-2020 de 5 074 000 \$ ainsi que des ajouts 2018-2019 de 1 124 500 \$ pour un total de 6 198 500 \$.

Puisque l'allocation normalisée déposée par le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur au Conseil du trésor est connue, il y a maintenant lieu de recommander au conseil d'administration d'adopter le budget d'investissement révisé – Maintien d'actifs du parc immobilier pour l'année 2019-2020.

*Attendu la résolution CARL-190423-7 à l'effet d'autoriser une allocation provisoire du budget d'investissement – Maintien d'actifs du parc immobilier sur la base des montants accordés en 2016-2017, soit 4 616 600 \$;*

*Attendu l'allocation normalisée 2019-2020 pour le maintien des actifs du parc immobilier du Cégep régional de Lanaudière déposée par le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur de l'ordre de 5 074 000 \$;*

*Attendu les ajustements confirmés pour l'allocation 2018-2019 de 1 124 500 \$;*

*Attendu la recommandation de la direction du Cégep régional de Lanaudière;*

*Sur proposition de M. Yves Mc Nicoll, dûment appuyée par M. Sylvain Riendeau,*

CERL-191112-05

*« Il est résolu de recommander au conseil d'administration d'adopter le budget révisé de maintien d'actifs du parc immobilier du fonds des investissements 2019-2020 du Cégep régional de Lanaudière de 6 198 500 \$. »*

Adoptée à l'unanimité.

b) Maintien d'actifs du parc immobilier

### **RENOUVELLEMENT DU PARC MOBILIER (MAOB)**

En avril dernier, le conseil d'administration a adopté un budget provisoire pour le renouvellement du parc mobilier MAOB (Mobilier-appareillage-outillage et bibliothèque) du Cégep régional de Lanaudière sur la base des montants accordés en 2018-2019. Le budget provisoire présenté à ce moment était de 2 735 100 \$ sur la base de l'allocation 2018-2019. Depuis, le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES) nous a confirmé que l'allocation normalisée pour 2019-2020 est de 2 806 800 \$.

Puisque l'allocation normalisée déposée par le MEES au Conseil du trésor est connue, il y a maintenant lieu de recommander au conseil d'administration d'adopter le budget d'investissement – Renouvellement du parc mobilier (MAOB) pour l'année 2019-2020 en tenant compte des montants additionnels.

**PLAN D'ACTION NUMÉRIQUE (PAN – MAOB)**

Comme annoncé à la séance du conseil d'administration du 20 novembre 2018, le MEES a accordé une allocation additionnelle de 995 700 \$ pour le Plan d'action numérique pour l'année 2018-2019. Cette allocation a été reconduite en 2019-2020 pour un montant additionnel de 1 205 000 \$. Les objets de dépenses associées à cette allocation sont : Plan directeur en informatique, l'acquisition d'équipements numériques, progiciels de gestion intégrée, sécurité de l'information.

*Attendu la résolution CARL-190423-13 à l'effet d'autoriser le budget d'investissement \_ MAOB 2018-2019 sur la base des montants accordés en 2018-2019, soit 2 735 100 \$;*

*Attendu l'allocation normalisée 2019-2020 pour le MAOB du Cégep régional de Lanaudière déposée par le MEES au Conseil du trésor de l'ordre de 2 806 800 \$;*

*Attendu l'allocation normalisée pour le Plan d'action numérique (PAN) du Cégep régional de Lanaudière déposée par le MEES au Conseil du trésor de l'ordre de 995 700 \$ pour 2018-2019 et de 1 205 000 \$ pour 2019-2020;*

*Attendu les projets à venir en lien avec les objets de dépenses du Plan d'action numérique (PAN);*

*Attendu la recommandation de la Direction des ressources matérielles et des technologies de l'information;*

*Sur proposition de Mme Nancy Lapointe, dûment appuyée par Mme Diane Raymond,*

CERL-191112-06

*« Il est résolu*

- de recommander au conseil d'administration d'adopter le budget d'investissement 2018-2019 – Renouvellement du parc mobilier (MAOB) révisé du Cégep régional de Lanaudière sur la base de l'allocation confirmée pour 2019-2020 au montant de 2 890 420 \$.*
- de recommander au conseil d'administration d'adopter le budget d'investissement 2018-2019 – Plan d'action numérique (PAN) du Cégep régional de Lanaudière sur la base de l'allocation confirmée pour 2018-2019 et 2019-2020 respectivement de 995 700 \$ et 1 205 000 \$. »*

Adoptée à l'unanimité.

**257.7 Résultats de l'audit externe et rapport financier annuel 2018-2019 :**

La directrice des ressources financières fait la présentation du rapport financier annuel. L'opinion des auditeurs au rapport est sans réserve. Le Cégep régional de Lanaudière termine l'année avec un surplus de 640 043 \$ en respect du budget. Les sommes reçues tardivement dans l'année financière ont contribué à augmenter le résultat. La performance est attribuable au respect du budget et grâce à la bonne gestion de tous. On constate un surplus, notamment en ce qui concerne les coûts de convention.

*Attendu le résultat de l'audit 2018-2019 de la firme « Amyot Gélinas S.E.N.C. », dûment mandatée par la résolution CARL-180220-10;*

*Attendu le dépôt du rapport financier du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur, le rapport des résultats ventilés ainsi que le résultat de l'audit externe au comité d'audit et au comité exécutif pour examen;*

*Attendu la recommandation du comité d'audit;*

*Sur proposition de Mme Diane Raymond, dûment appuyée par M. Sylvain Riendeau,*

CERL-191112-07

*« Il est résolu de recommander au conseil d'administration, pour l'exercice financier 2018-2019, l'adoption des documents suivants :*

- ⇒ le rapport financier annuel (RFA), incluant les notes complémentaires aux états financiers;*
- ⇒ le rapport des résultats financiers ventilés du Cégep régional de Lanaudière. »*

Adoptée à l'unanimité.

**257.8 Affectation du solde de fonds à des projets particuliers :**

La directrice des ressources financières fait la présentation du tableau d'affectation du solde de fonds. Le nouveau modèle budgétaire offre une plus grande flexibilité pour le développement des collèges.

*Attendu que, selon le régime budgétaire et financier des cégeps, le surplus accumulé du fond de fonctionnement doit, dans un premier temps, être utilisé pour résorber des résultats d'opérations déficitaires et, par la suite, pour des projets particuliers dans le fonds de fonctionnement ou d'investissement;*

*Attendu que les affectations de fonds prévues et adoptées par résolution du conseil d'administration ne doivent pas excéder le solde de fonds du Cégep;*

*Attendu que les projets réalisés à l'aide des surplus ne pourraient avoir comme conséquence des incidences récurrentes et significatives sur les coûts de fonctionnement;*

*Attendu le solde de fonds au terme de l'exercice 2018-2019;*

*Attendu la nécessité d'affecter en priorité les sommes nécessaires au déficit anticipé en 2019-2020;*

*Attendu la recommandation de la direction du Cégep régional de Lanaudière;*

*Sur proposition de M. Yves Mc Nicoll, dûment appuyée par Mme Caroline Otis,*

CERL-191112-08

*« Il est résolu de recommander au conseil d'administration d'adopter le tableau des affectations au solde de fonds au 30 juin 2019, tel que déposé par la direction des ressources financières et présenté au Rapport financier annuel 2018-2019. »*

Adoptée à l'unanimité.

### **257.9 Création et ouverture d'un poste de coordination aux opérations pour le CCTT-INÉDI :**

La direction du collège constituant de Terrebonne ainsi que la direction du centre collégial de transfert de technologie (CCTT) INÉDI ont procédé à une analyse des activités et concluent qu'il est nécessaire pour le développement et le suivi des opérations de s'adjoindre l'aide d'une personne dédiée aux opérations.

La directrice adjointe à la direction des ressources humaines a travaillé en collaboration avec la direction du collège constituant de Terrebonne et la direction du CCTT-INÉDI à l'élaboration d'un affichage pour un poste de coordination aux opérations pour le CCTT-INÉDI. Ce nouveau projet spécifique temporaire serait en vigueur à compter d'une date à déterminer jusqu'au 30 juin 2020 avec une possibilité de prolongation.

Il s'agit pour le comité exécutif, conformément au paragraphe 4.2 du Règlement no 9 portant sur la dotation, d'autoriser la création et l'ouverture du poste et de constituer le comité de sélection.

*Attendu les besoins identifiés par la direction du CCTT-INÉDI concernant le développement et le suivi des opérations;*

*Attendu l'analyse des tâches et des responsabilités nécessaires pour répondre à ses besoins;*

*Attendu la recommandation de la direction du collège constituant de Terrebonne;*

*Attendu l'article 4.2 du Règlement no 9 portant sur la dotation qui précise que le comité exécutif décide de la composition et de l'échéancier de travail du comité de sélection chargé de lui recommander un candidat;*

*Sur proposition de Mme Nancy Lapointe, dûment appuyée par M. Yves Mc Nicoll,*

CERL-191112-08

*« Il est résolu :*

*• d'autoriser la création et l'ouverture d'un poste de coordination aux opérations, projet spécifique, pour le CCTT-INÉDI jusqu'au 30 juin 2020;*

*• de nommer Mme Hélène Bailleu, directrice générale, M. Yves Mc Nicoll, directeur du collège constituant de Terrebonne, M. Sylvain Poirier, directeur du CCTT-INÉDI, M. Benoît Bouffard, directeur adjoint aux services aux étudiants et à la communauté, à titre de membre représentant l'Association des cadres comme membres du comité de sélection chargé de recommander un candidat au comité exécutif, étant entendu que Mme Nadia Grondin, directrice des ressources humaines, agira comme membre et secrétaire du comité. »*

Adoptée à l'unanimité.

#### **257.10 Informations :**

Sans objet.

#### **257.11 Divers :**

Sans objet.

#### **257.12 Levée de l'assemblée :**

La séance est levée à 17 h 09.

.....  
Président

.....  
Secrétaire de l'assemblée